

ACCIDENTS D'EXPOSITION AU SANG CONDUITE À TENIR



ALERTER LE CADRE DE SANTE DE PROXIMITÉ

Afin de mettre en place une organisation qui permettra à l'agent un retrait de son poste de travail le temps de recevoir les premiers soins.

1- PREMIERS SOINS À FAIRE EN URGENCE

Piqûres ou contact sur peau lésée	Projection sur muqueuses et yeux
<p>Ne pas faire saigner</p>  <p>Laver la plaie à l'eau et au savon doux</p> <p>Antisepsie 5 minutes avec dérivé chloré</p> 	  <p>Ôter les lentilles</p> <p>Rincer au moins 5 minutes abondamment au sérum physiologique ou à l'eau courante</p>

2- RECUEIL DES ÉLÉMENTS POUR L'ÉVALUATION DU RISQUE INFECTIEUX

Le médecin du service

- Prend connaissance du statut sérologique viral du patient source
- Prescrit le prélèvement sanguin du patient source (avec l'accord du patient)
- Ce prélèvement est à réaliser systématiquement au plus près de l'accident
- Prescrit le prélèvement à faire dans le service pour l'agent (kit AES)

Ouverture d'un dossier patient pour l'agent

La mention AES doit être renseignée

Transport des prélèvements

Procédure jour de 6h-21h THÉO

Observation : **URGENT AES Source**

Apposer une étiquette « Urgent » sur le sachet de laboratoire.

Déposer le prélèvement au point de collecte habituel.

Procédure nuit de 21h-6h

Appeler l'Unité de transports Sanitaires

☎ U.T.S.

06 86 59 18 72 ou abrégé 27588

06 86 59 18 68 ou abrégé 27586

Sur le sachet : étiquette « URGENT » et le n° d'appel donné par l'U.T. S

Envoi au Laboratoire

📍 virologie de l'Archet 2



04 92 036184 ou 36301

En semaine : 8h-17h

Le samedi : 8h30-12h

📍 Hors des ouvertures du laboratoire

Laboratoire de bactériologie de l'Archet



04 92 036214

L'agent cible contacte le laboratoire pour s'assurer de la prise en charge du prélèvement du patient source.

Procédure AEV CoRéVIH

CHU de Nice / Service d'Hygiène / Service de Médecine et Santé au Travail
AES Décembre 2017

3- CONTACT IMMEDIAT AVEC LE MEDECIN RÉFÉRENT < 4H PAR LE MEDECIN DU SERVICE

<p>Jours ouvrables 8H – 17H</p> <p>Hôpital de l'Archet 1 Unité de Virologie clinique 6^{ème} niveau ☎ 04 92 035467 (Accueil) ☎ 04 92 035473 (IDE)</p>	<p>Week-end Du vendredi 17H au lundi 8H Nuits Du lundi au vendredi entre 17H et 8H Jours fériés De la veille 17H au lendemain 8H Pasteur 2 SAU ☎ 04 92 033375 (IAO) ☎ 04 92 033363 (bureau médical)</p>
---	--

Le rôle du Médecin référent :

→ **Evaluation systématique des risques de transmission des agents infectieux liés à cette exposition :** nature du produit biologique, type d'exposition, matériel en cause, statuts sérologiques du patient source et statut immunitaire de l'agent cible pour l'Hépatite B

ET

→ **Décision éventuelle de la mise en route d'une prophylaxie**

au mieux avant la 4^{ème} heure et jusqu'à la 48^{ème} heure pour le V.I.H.

le Kit de traitement est à disposition sur les 2 sites

(Tende : Procédure particulière)

<p>Archet 1 Personnels de l'Archet 1 et 2, Cimiez, Saint Roch, autres</p>	<p>Pasteur 2 Personnels de Pasteur 1, 2 et IUFC</p>
--	--

ET

→ **Décision éventuelle d'une injection d'immunoglobulines** contre le virus de l'Hépatite B jusqu'à la 48^{ème} heure (agent non immunisé).

ET

→ **Prescription d'un prélèvement sanguin complémentaire** si nécessaire chez l'agent.

4- CONTACT AVEC LE MÉDECIN DU TRAVAIL

Par l'agent le premier jour ouvrable après l'AES

Pour déclarer l'accident de travail.

Pour assurer un suivi clinique et sérologique adapté.

5- CONTACT AVEC LE BUREAU DU PERSONNEL < 48H

Par l'agent dans les 48h

Pour la déclaration de l'accident du travail